

Arras, le 6 juin 2018

Centenaire 14-18 : faites labelliser votre projet

La mission Centenaire a décidé de mettre en place exceptionnellement pour l'année 2018 un second cycle de labellisation « Centenaire 14-18 » afin d'examiner les éventuels dossiers non présentés dans le cadre des précédentes commissions du Comité départemental du Centenaire.

Ces dossiers sont destinés à la labellisation mais ils ne pourront faire l'objet de subventions. Ils sont à adresser à la sous-préfecture de Lens – Secrétariat - 25 rue du 11 novembre – 62300 Lens. Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

La date limite pour la réception des dossiers **est fixée au vendredi 15 juin 2018**

Pour rappel, afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Mission du Centenaire a créé un label « Centenaire » officiel permettant de distinguer les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires.

Le label permet aux projets retenus de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éventuellement éligible à un financement de la Mission du Centenaire.

Plus de renseignements sur le site internet des Services de l'Etat dans le Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Dossiers/Commemoration-du-Centenaire-de-la-Premiere-Guerre-Mondiale/Labellisation>